

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



by Formapi

C'est quoi ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition, dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans désirant compléter leur formation initiale ;

Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans ;

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé et tout particulièrement d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Vous avez - de 26 ans, ou vous avez + de 26 ans et vous êtes demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou des allocations ASS, AAH, bénéficiaire d'un contrat aidé (CUI) ?

Objectifs ?

Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique ;
Acquérir des compétences ;
L'insertion ou le retour à l'emploi.



Quelle démarche ?

Le candidat contacte JDA FORMATION pour échanger sur son projet; il sera informé et accompagné dans les démarches à effectuer pour réaliser une pré-inscription.

Comment est financé cette formation ?

L'opérateur de compétences (OPCO) de votre employeur couvre les frais pédagogiques de la formation sous réserve de validation de ces derniers.

Le candidat perçoit un salaire correspondant à un % du SMIC en fonction de son âge et de son diplôme le plus élevé obtenu.

